



# DÉMARCHES PARTENARIALES DE PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

**Mardi 25 juin 2013**

*de 9h00 à 16h30*

**Amphi des 13-Vents  
CETE Méditerranée - Aix-en-Provence**

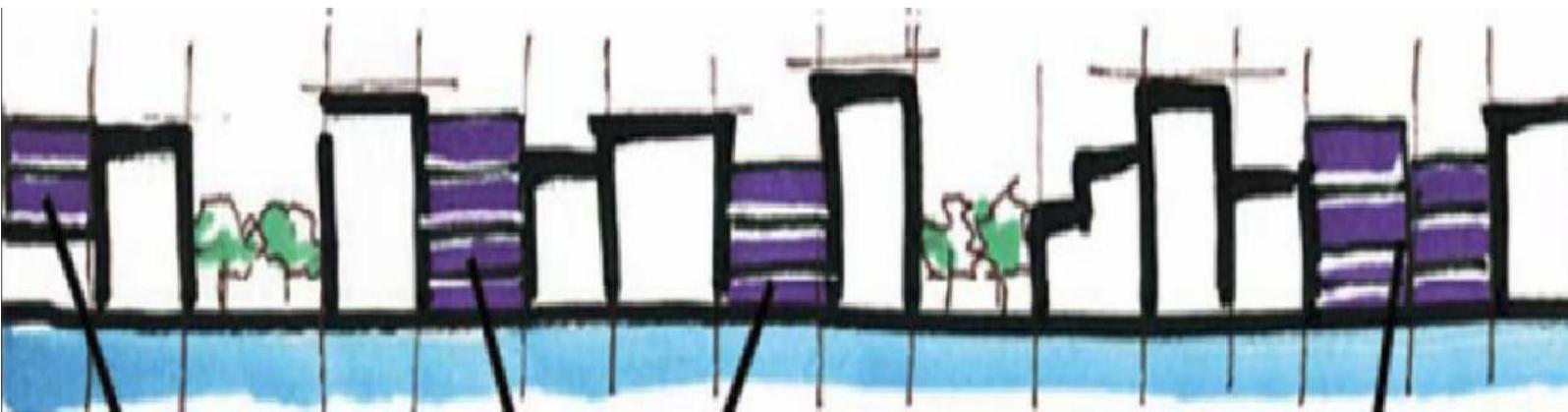


MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Association des  
Directeurs de  
Services  
Techniques  
Départementaux





## CONTEXTE

La prévention des risques dans l'aménagement des territoires et l'urbanisme revêt de multiples formes et se traduit à différentes échelles géographiques. L'expérience acquise depuis de nombreuses années montre que pour atteindre l'objectif d'efficacité et de cohérence recherché, cette prise en compte doit s'inscrire au travers de logiques partenariales. Ainsi, aux questions quotidiennes déjà présentes dans les territoires pour concilier les différentes politiques publiques, s'ajoutent des interrogations légitimes sur l'articulation entre les démarches menées par les différents acteurs pré ou post catastrophe.

## OBJECTIFS

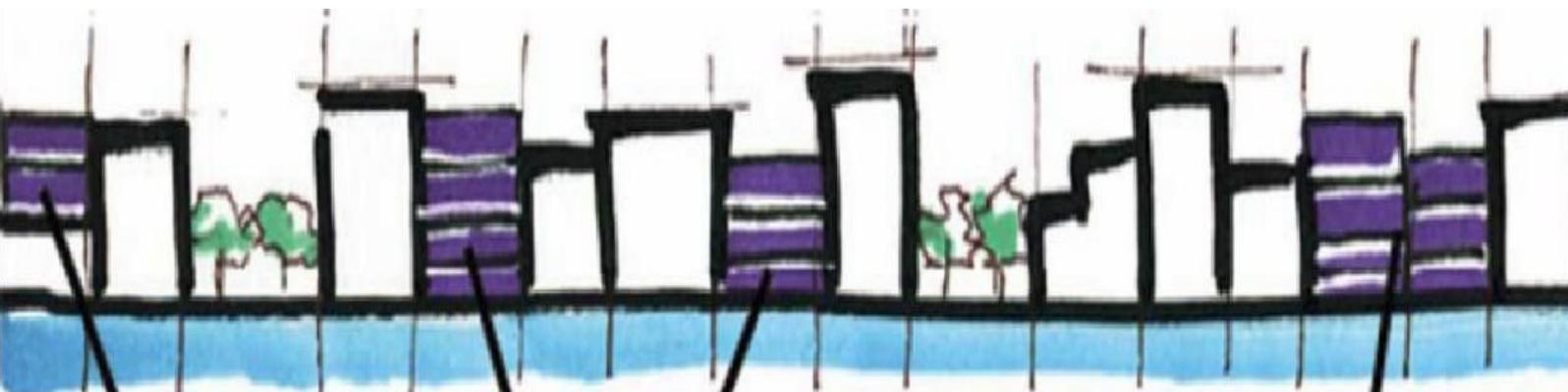
Cette journée technique est organisée sous l'égide du Ministère de l'égalité des territoires - Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature – DGALN – DHUP en charge de l'urbanisme de prévention des risques et de la CoTITA, par le CETE Méditerranée.

Elle propose d'aborder la question des risques sous l'angle des démarches partenariales.

Elle vise, d'une part à présenter les démarches locales, retours d'expérience et projets de territoires des services déconcentrés et des collectivités territoriales ou les démarches innovantes du réseau scientifique et technique, et d'autre part à offrir un espace d'échanges sur les opérations et leurs perspectives d'application adaptées à d'autres territoires.

## PUBLIC

Cette journée technique s'adresse aux services de l'État en charge de l'aménagement du territoire et de la prévention des risques (DREAL/DEAL, DDT/M, préfecture), au réseau scientifique et technique ainsi qu'au réseau des collectivités territoriales.



## PROGRAMME

### 09h00 **Accueil des participants**

09h30 **Ouverture de la journée** par  
Dominique PETIGAS-HUET et Gérald GARRY, DGALN  
Sabine BAILLARGUET, DGPR  
Anne CHANAL, Pôle de compétence et d'innovation « Urbanisme de Prévention des Risques »

### 10h00 **Les stratégies d'action multi-risques**

- Schéma Départemental de Prévention des Risques Majeurs du Pas de Calais  
Véronique BERCHE (CETE Nord-Picardie)
- L'approche multi risques dans des territoires ruraux  
Pierre-Yves LECORDIX ou Loïc DAGENS (DDT 05)

### 11h00 **L'intégration des risques dans la planification**

- Approche globale pour une agglomération résiliente  
André MONTAGNER (Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette)
- Intégration des risques dans la planification en dehors des PPRI  
Daniel GRAS (Conseil Régional Languedoc-Roussillon) et Patrice THOMAS (Conseil Général 30)

12h00 Pause

### 12h15 **Les démarches de réduction de la vulnérabilité**

- Les opérations de réduction de la vulnérabilité du Papi Argens  
Marc VINCENT (Conseil Général 83)
- L'opération des quais d'Arles  
Jacques GUILLOT (Symadrem)

13h15 **Repas** (sur inscription)

### 14h30 **L'aménagement des territoires après une catastrophe**

- Retour d'expérience de l'atelier national post-Xynthia  
Bruno LANDREAU (CETE de l'Ouest)
- Adaptation des territoires aux crues majeures l'exemple de Durban – Corbières après les crues de 1999  
Christophe MOULIN (CETE méditerranée) ou création de l'Oncopôle de Toulouse sur le site d'AZF Vincent TOULZA (Toulouse Métropole)

### 15h30 **Atelier national et Territoires exposés aux risques**

- Atelier national 2012 « Territoires économiques » : site de Cahors, un site économique confronté à un risque d'inondation torrentiel Jean Pierre COUSTEIL (DDT 46) et Pascal QUENEZ (Communauté d'Agglomération du Grand Cahors)
- Atelier national 2013 « Territoires en mutation exposés aux risques » : objectifs de cet atelier co-piloté DGALN-DGPR, les sites retenus. Attentes vis-à-vis du RST  
Alexis PALMIER (DGALN) et Thierry HUBERT (DGPR)

16H30 **Conclusions et synthèse de la journée**

16h45 **Fin de la journée**

## LIEU DE LA MANIFESTATION

### CETE Méditerranée

**Amphi des 13-Vents** Pôle d'activités d'Aix-en-Provence  
avenue Albert Einstein, CS 70499 - 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

#### ■ Modalités d'inscription

[francine.charton@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francine.charton@developpement-durable.gouv.fr) - Tel : 04 42 24 71 96

#### ■ Renseignements techniques

[michel.bacou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:michel.bacou@developpement-durable.gouv.fr) - Tel : 04 42 24 79 88

## INSCRIPTIONS EN LIGNE

Date limite d'inscription : **14 juin 2013**

**Inscriptions en ligne**, cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://enqueteur.cete-mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=26284&lang=fr>

*Nous attirons votre attention sur le fait que **les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement** et que la participation au repas nécessite l'envoi d'un chèque de 15,80€/personne libellé à l'ordre de la NAGRAM.*

## VENIR AU PÔLE D'ACTIVITÉS



### PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

#### ■ Au départ d'Aix-en-Provence :

Les lignes 4, 14, 15 et 20 au départ de la gare routière d'Aix-centre vers le pôle d'activités - *Arrêt situé à 100 m du CETE.*

Consulter le site internet : <http://www.aixenbus.fr/>

#### ■ Au départ de la gare routière de Marseille, trois possibilités (réseau CARTREIZE) :

- Le car n°53 qui passe par la RN8.  
Arrêt au «pôle d'activités» situé à 100 m du CETE

- Le car n°51 qui passe par la RN8.

- Le car n°50 direct par autoroute.

Pour les cars n°50 et n°51 : terminus à la gare routière d'Aix - puis prendre le bus n°15 du réseau Aix-en-bus, arrêt «pôle d'activités» situé à 100 m du CETE.

Consulter le site internet : <http://www.lepilote.com/>

#### ■ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence ou de l'aéroport Marseille-Provence (réseau CARTREIZE) :

Le car n°40 dessert le pôle d'activités - *Arrêt situé à 100 m du CETE.*

**Attention!** L'arrêt au pôle d'activités est facultatif. Il faut le demander au chauffeur dès la montée dans le bus.

Plus de renseignements sur : [http://www.lepilote.com/ftp/FR\\_documents/FH%2040%20edi%2011-12%20-%20V1%20Nveau%20visuel.pdf](http://www.lepilote.com/ftp/FR_documents/FH%2040%20edi%2011-12%20-%20V1%20Nveau%20visuel.pdf)

**Pour un départ du pôle d'activités, il faut signaler sa présence 2h avant le départ en téléphonant au numéro vert : 04 42 93 59 13.**



### EN VOITURE

#### ■ De Marseille :

Autoroute A51-E712, sortie «Luynes» direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV :

direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De Nice ou d'Aix-en-Provence :

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie «Les Milles» vers la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De Lyon :

Autoroute A8-E80, sortie «Aix, Pont de l'Arc» direction «Les Milles» par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ Pour en savoir plus :

Marignane Airport : <http://www.marseille.aeroport.fr/fra/index.jsp>

Aix-en-Provence TGV : <http://www.voyages-sncf.com>

Hébergements : <http://www.aixenprovencetourism.com/aix-hotels-2-centre.htm>

Informations générales : [http://www.cete-mediterranee.fr/fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=100](http://www.cete-mediterranee.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=100)

# PLAN D'ACCÈS

